25.10.2023 – 14:55 Uhr

Société Suisse des Entrepreneurs: Salaires 2023/2024 - Plus de 4 % de salaire en hausse ces deux dernières années

Zürich (ots) -

Au cours des deux dernières années, les salaires dans le secteur principal de la construction ont augmenté de plus de 4 %. La Société Suisse des Entrepreneurs recommande aux entreprises de procéder à une nouvelle augmentation individuelle des salaires pour 2024.. Les salaires ont ainsi augmenté de 1,9 % à 3,0 % en 2023, comme le montre l'enquête sur les salaires de la SSE. En 2022 déjà, les entreprises du secteur principal de la construction avaient augmenté les salaires de manière individuelle, ce qui avait entraîné une hausse moyenne des salaires de 1,5 %. Les ouvrières et ouvriers du secteur principal de la construction perçoivent en moyenne 6 300 francs 13 fois par an et les contremaîtres plus de 8 000 francs. Il s'agit de loin des salaires industriels les plus élevés de Suisse.

Les négociations sur les adaptations des salaires 2024 entre les partenaires sociaux se sont achevées aujourd'hui. La Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) recommande aux entreprises du secteur principal de la construction d'adapter individuellement les salaires pour 2024. Le salaire moyen des travailleurs de la construction en 2023 se chiffre à 6320 francs par mois, soit 82 160 francs par année. C'est ce que révèle l'enquête annuelle sur les salaires de la SSE. L'année précédente, la SSE et les syndicats avaient décidé d'augmenter les salaires effectifs de 150 francs par mois. Cela représentait une augmentation de salaire comprise entre 1,9 % pour les contremaîtres et 3,0 % pour les auxiliaires. Comme le coût de la vie varie d'un endroit à l'autre, les salaires fluctuent de quelques centaines de francs entre les cantons. L'inflation devrait retomber à un niveau bas l'année prochaine.

Retenir les travailleurs qualifiés grâce à des salaires individuels

Comme le montre l'enquête sur les salaires de la SSE, les salaires ont déjà été augmentés en moyenne de 1,5 % en 2022. Ce type d'augmentation de salaire et donc la rémunération individuelle liée aux performances du personnel de chantier sont prioritaires pour la SSE. La Convention nationale imposant des règles très strictes, le salaire est l'un des rares instruments permettant aux entreprises de se différencier les unes des autres. Le salaire est décisif pour retenir les travailleurs qualifiés et créer des incitations à la formation continue.

Contact:

Matthias Engel, porte-parole de la SSE
Tél. 058 360 76 35, matthias.engel@baumeister.ch

Marcel Sennhauser, responsable Politique et Communication SSE
Tél. 058 360 76 30, marcel.sennhauser@baumeister.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100912693 abgerufen werden.